



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16/01/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

| | |
|--------------------------------------------|----------------------------------|
| Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13 | Date de convocation : 10/01/2024 |
| Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5 | Date de publication : 10/01/2024 |
| Quorum applicable : 7 | |

Le 16 janvier 2024 à 19 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
Mme Nathalie BENOIT suppléante (de Daniel-Jean VENIAT).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présent (1) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Xavier URBAIN, suppléant.

Excusés (4) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Olivier CHENU, suppléant de Champagny, Daniel-Jean VENIAT, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléé par Mme Nathalie BENOIT, suppléante de La Plagne Tarentaise et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 19h13.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2024-001 : administration générale : convention entre le SIGP et le Centre de gestion de la Savoie (CDG73) pour l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie 2024-2029 : unanimité.

Délibération n° 2024-002 : patrimoine : copropriété « Parking Amont de Belle-Plagne », lot n° 87 : bail de louage de choses pour l'hiver 2023-2024 : unanimité.

Délibération n° 2024-003 : domaine skiable : programmation des ouvertures des remontées mécaniques pour l'été 2024 : unanimité.

Délibération n° 2024-004 : domaine skiable : programmation des ouvertures des stations pour l'été 2024 et pour l'hiver 2024-2025 : unanimité.

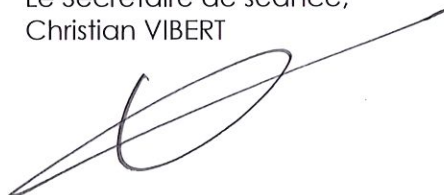
Délibération n° 2024-005 : finances : restes à réaliser 2023 du budget général du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2024-006 : finances : compétence optionnelle : restes à réaliser 2023 du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement du SIGP : unanimité.

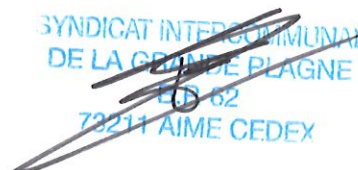
⇒ **Fin de séance à 19h50**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 16 janvier 2024.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
CD 62
73211 AIME CEDEX

24 JAN. 2024

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.